



Refus de visa de conjoint de française

Par **sandrasay**, le **08/06/2008** à **11:44**

je me suis mariée en turquie en septembre 2005, la transcription du mariage a eu lieu debut 2006 et mon mari a eu un premier visa d'entree en france en avril 2006;visa de conjoint de française.

il est arrivé en france en mai 2006, a obtenu un titre de sejour provisoire.

mon mari souhaite travailler dans le BTP, mais il n'avait pas de permis de conduire, c'est pourquoi nous avons décidé qu'il repartait en turquie pour le passer en accéléré et rentrait en FRANCE pour trouver un emploi plus facilement.

il a donc appelé une ecole de conduite en turquie et convenu de passer le permis en 2 mois pour pouvoir rentrer en france avant l'expiration de son titre de sejour provisoire.

malheureusement nous ne savions pas qu'il devait attendre une carte de sejour definitive pour pouvoir retourner en turquie, et donc il a dû aller refaire une demande de visa au consulat de france a Istanbul.

cela fait maintenant 2 ans qu'il est bloqué en Turquie.soit disant que sa demande de visa avait été égarée, et la maintenant qu'il avait refait un dossier;on vient de lui annoncer par telephone que son visa lui été refusé.

le consulat me dit que c'est la prefecture du pas de calais qui a emis des reserves sur notre mariage et la prefecture me dit que c'est le consulat.

ils n'ont pas emis de reserve pour transcrire le mariage ni pour la delivrance de son 1er visa donc je ne comprends pas pourquoi maintenant il ne pourrait pas avoir un simple visa de retour;

je vais faire une contestation aupres de la commission de recours contre les refus de visa mais j'attends que le consulat envoie une notification écrite de ce refus.

ma question est donc de savoir si le consulat a le droit de refuser ce visa sans reel motif et que puis je faire d'autre que d'envoyer un recours pour qu'il obtienne enfin son visa?

il ne s'agit pas d'un mariage de complaisance;toute ma famille, nos photos...peuvent le prouver.je ne comprends pas ce qui les retient.

Par **angie26**, le **08/06/2008** à **23:11**

bonjour sandrasay,

la situation que tu vis n'est pas facile et je t'admire pour ta patience.

par rapport aux réserves de la préfecture par rapport à votre mariage,je vis un peu lamême chose avec mon copain qui lui est en France.

Nous sommes pacsés et nous avons mis une vingtaine de témoignages,les bails,quittances,factures et ils nous encore demandé des preuves supplémentaires comme quoi on vit ensemble!

alors ne fait pas attention à ce qu'il peuvent te dire,tout comme le consulat mais trouves toi un alié.

je te conseille de prendre contact avec la cimade ou la gisti qui sont 2 assos spécialisé en immigration.

eux te diront quoi faire,s'occuperont de ton recours ou t'aiguilleront vers un avocat spécialisé si besoin est,car j'ai un peu l'impression que les 2 administrations se renvoient la balle.

je crois que personne ne sait ce qui retient la préfecture de donner des cartes de séjour,visas...mais en tout cas,je pense qu'en se battant avec de bons alliés les choses changeront.

je te souhaite bon courage,tiens-moi au courant.

Par **sandrasay**, le **21/06/2008** à **12:19**

merci angie

cela fait plaisir d'avoir une reponse;je vais me diriger vers ces assos pour voir ce qu'elles peuvent faire pour m'aider.

je vois que meme s'il rentre, ca sera pas gagné vu ce que tu subis encore maintenant que ton conjoint est en france!!

je vais continuer mon combat et je te tiendrais au courant.a bientôt